

# Nos meilleurs vœux pour 2014 !

**Tous nos vœux de bonheur et de bonne santé pour l'année à venir !**

Notre "bonne santé" dépend d'une série de facteurs sociaux, économiques et environnementaux.

Parmi ceux-ci, il en est un pour lequel votre mutualité se bat au quotidien : l'accessibilité financière aux soins de santé pour tous.

Grâce à nos nombreuses revendications, le projet de loi interdisant les suppléments d'honoraires en chambre commune et à deux lits, a été adopté dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

En 2013, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'assurance soins de santé, la MC a mené pas moins de 5 enquêtes

relatives à l'accessibilité aux soins et à la transparence financière indispensable pour garantir cette accessibilité : enquête 50 ans de l'Assurance soins de santé, enquête action droits des patients, enquête sur les coûts restant à charge du patient lors de consultation chez les spécialistes, enquête sur l'accès aux soins des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, et enfin notre 9<sup>e</sup> baromètre des pratiques tarifaires dans les hôpitaux de notre pays.

**Que nous révèlent ces enquêtes ?**

Sur une masse totale de dépenses soins de santé de 38 milliards d'euros (10,5% du PIB), les dépenses "privées" de santé que les patients doi-

vent financer (ce qui reste à leur charge) représentent 9,2 milliards d'euros.

Dans ces 9 milliards d'euros de frais restant à charge des patients, deux secteurs de soins pèsent très lourd (50%) :

- les suppléments et les prestations non remboursées en milieu hospitalier (482 millions d'euros) ;
- les tickets modérateurs ou les médicaments non remboursés délivrés en officine (512 millions d'euros).

**Autres révélations de ces enquêtes :**

Dans la plupart des cas, le patient manque d'information sur le coût des consultations médicales. Il ne sait pas

ce qu'il paiera, si ce qu'il paie est correct et correspond au tarif officiel, si le médecin est conventionné ou non. Le plus souvent, il ne reçoit pas de document justificatif reprenant le détail des montants payés.

La transparence financière étant exigée par l'Union européenne, notre ministre fédérale des Affaires sociales et de la Santé, Laurette Onkelinx, vient de déposer un projet de loi pour assurer cette transparence financière des soins de santé à l'égard des patients mais aussi des mutuelles qui pourront ainsi mieux remplir leur mission d'information et de défense des droits de leurs membres.

Nous souhaitons vivement que 2014 voit ce projet de loi devenir réalité

car il s'agit pour nous d'un pas en avant vers une meilleure sécurité tarifaire afin d'éviter de voir, comme cela arrive encore bien trop souvent, des patients renoncer ou reporter des soins par crainte du prix qui restera à leur charge et viedra grever leur budget.

Sur cette note positive et en espérant que ce nouveau projet de loi exigeant une bien meilleure transparence financière passe le cap de l'an nouveau, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année !

//JOËLLE LEHAUT  
DIRECTRICE RÉGIONALE

Avantages et services 2014

## La solidarité au service de votre santé

En étant en ordre de cotisations à l'assurance complémentaire, vous pouvez bénéficier d'avantages et de services chaque année plus étendus.

### Au fil des jours

**Soins 0-18 ans**

Grâce à ce nouvel avantage, vous êtes remboursé de votre quote-part personnelle (montant à charge selon remboursement au tarif officiel, hors suppléments éventuels) pour toutes les consultations (généraliste, spécialiste, orthodontiste, kiné, infirmier) de vos enfants de 0 à 18 ans. **ATTENTION : pour bénéficier de cet avantage, vous devez ouvrir gratuitement un Dossier médical global (DMG) chez votre médecin traitant lors d'une visite pour votre enfant.**

//NOUVEAU//

de logopédie de 30 minutes, jusqu'à 75 séances au total (donc jusqu'à 750 euros d'intervention, sans limite d'âge). Un test de QI peut aussi vous être remboursé à raison de 20 euros.

**Audition**

Besoin d'un appareil auditif ? Des acousticiens sont à votre service dans les centres auditifs d'Arлон, Bastogne, Bouillon, Libramont, Marche, Neufchâteau et Virton. Tél. : 061/31.47.89 du lundi au vendredi de 9h à 11h30.

**Soins dentaires et orthodontie : Dento Solidaire**

Comprise automatiquement dans votre cotisation, Dento Solidaire offre une prise en charge des frais d'orthodontie, de prothèses et d'implants dentaires sans questionnaire ni examen médical, sans limite d'âge et sans franchise. Pas non plus de stage d'attente si vous êtes en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire. **ATTENTION : pour certains remboursements en orthodontie, vous devez également posséder un DMG (voir avantage soins 0-18 ans).**

//NOUVEAU//

Vous souhaitez une plus grande prise en charge des frais d'orthodontie, de prothèses et d'implants dentaires ou de parodontologie ? Dès avril 2014, vous pourrez souscrire à la Dento +, l'assurance soins dentaires à prix modéré. Pas de questionnaire ni d'examen médical, pas de franchise et sans limite d'âge. Un plafond annuel de 1000 euros dès la 3<sup>e</sup> année du contrat (+ 2000 euros en cas d'accident). **Gratuit jusqu'à 7 ans.**

//DÈS LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2014 //

**Le + de votre MC :** des cabinets dentaires sont à votre disposition à Arlon, Bastogne, Libramont, Marche, Saint-Hubert et Virton. Qu'il s'agisse de soins classiques ou d'interventions plus délicates, vous êtes pris en charge par des professionnels équipés d'un matériel performant. En outre, des soins de stomatologie sont accessibles à Arlon et à Bastogne et des soins orthodontiques vous sont proposés dans nos cabinets dentaires d'Arлон, Libramont et Saint-Hubert.

**Consultations psychologiques**

Vous êtes remboursé de 5 euros par consultation psychologique individuelle dans un centre de planning familial, ou dans un centre de santé mentale de la province de Luxembourg, agréé par la MC. Les centres de planning familial ou de santé mentale agréés sont situés à Arlon, Barvaux, Bastogne, Bouillon, Libramont, Marche, Saint-Hubert et Virton.

**Neuropsychologie**

Grâce à la neuropsychologie, il est possible d'évaluer les fonctions cognitives d'une personne. Cette évaluation permet ensuite de mettre en place une rééducation ciblée afin de remédier aux lacunes rencontrées. Une neuropsychologue vous reçoit sur rendez-vous dans les locaux de la MC de Marche (8A1, avenue du

Monument), et vous fait bénéficier d'un tarif préférentiel.

**Contraception**

La MC rembourse à toutes les femmes jusqu'à 40 euros par an pour les moyens de contraception suivants : pilule, patch, injection, anneau vaginal, stérilet ou implant contraceptif. **Sans limite d'âge !**

**Lunettes, verres ou lentilles**

Pour les moins de 18 ans, la MC rembourse 25 euros par monture, verres ou lentilles de contact (jusqu'à trois fois par enfant). Dans les **magasins Qualias (Arlon, Libramont et Marche)**, toute la famille bénéficie aussi de 20% de réduction sur les montures et d'une deuxième paire gratuite.

**Podologie, pédicurie**

Des podologues agréés sont à votre service à Arlon, Bastogne, Libramont, Marche, Vielsalm et Virton. Vous bénéficiez d'une réduction de 7 euros à chaque consultation (19 euros au lieu de 26 euros).

**Diététique**

Deux diététiciennes agréées sont à votre service à Arlon, Bastogne, Libramont, Marche, Vielsalm et Virton. Vous bénéficiez d'une importante réduction à chaque séance (vous payez 30 euros au lieu de 50 euros pour la 1<sup>ère</sup> séance, et 15 euros au lieu de 25 euros à partir de la 2<sup>e</sup> séance).

**Traitement de l'obésité**

Un forfait de 75 euros est accordé aux membres MC fréquentant un "Centre pluridisciplinaire de l'obésité" en milieu hospitalier agréé par la MC (Libramont et Mont-Godinne).

**Gestion du stress**

Pour mieux vivre avec votre stress, la MC vous propose différentes initiatives dont nos "Ateliers Bien-être" organisés à Arlon, Athus, Bastogne, Florenville, Libramont, Marche et Virton. Pour ces ateliers, vous bénéficiez de 50% de réduction !



**Homéopathie**

Vous êtes remboursé de 25% du prix des médicaments qui vous sont prescrits avec un maximum de 125 euros par bénéficiaire et par an. Les médicaments doivent faire l'objet d'une prescription médicale et avoir été achetés en pharmacie (en Belgique ou à l'étranger).

**Ostéopathie, chiropraxie et acupuncture**

Vous êtes remboursé de 10 euros par séance d'ostéopathie, de chiropraxie et d'acupuncture, et ce jusqu'à 60 euros par an toutes disciplines confondues. Les prestataires doivent être agréés par la MC.

**Vaccination**

Vos vaccins et traitements désensibilisants (allergies) reconnus en Belgique sont remboursés jusqu'à 25 euros par an, qu'ils soient achetés en Belgique ou à l'étranger.

**Dépistage de l'ostéoporose**

Vous êtes remboursé de 10 euros par an pour un test d'ostéodensitométrie (dépistage de l'ostéoporose).



**Garde d'enfants malades à domicile**

Vous bénéficiez de 10 jours gratuits si vous faites appel au service de garde d'enfants malades à domicile d'Aide & soins à domicile en Province de Luxembourg pour vos enfants de 0 à 12 ans compris. Ensuite, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel de 12 euros par jour supplémentaire (nombre de jours illimités).

**Logopédie**

Lorsqu'il n'y a pas d'intervention de l'assurance obligatoire, votre assurance complémentaire prend le relais. Vous bénéficiez ainsi d'un remboursement de 10 euros par séance



## Hospitalisation : avant, pendant, après

### Hospi solidaire : un avantage unique !

Dans votre assurance complémentaire est incluse une couverture hospitalisation et ce, sans supplément de cotisation ! L'Hospi solidaire intervient dans les frais d'hospitalisation en chambre commune ou à deux lits, quel que soit l'âge, l'état de santé (pas de questionnaire médical), le type d'hospitalisation (classique ou de jour)...

### Aucune franchise pour les enfants jusque 18 ans !

### Assurances hospitalisation facultatives

Si vous le souhaitez, vous pouvez compléter votre couverture hospitalisation Hospi solidaire par l'Hospi +, l'Hospi +100 ou l'Hospi +200 qui vous garantissent une prise en charge encore plus étendue.

### Maladies graves ou coûteuses

Nos couvertures hospitalisation (Hospi solidaire et facultatives) prévoient une intervention spécifique si vous subissez une hospitalisation (classique ou de jour) en lien avec une maladie grave ou coûteuse (maladies listées par la MC).

Pour bénéficier de cette intervention, vous devez faire parvenir votre demande à la MC. Renseignez-vous !

### Transport médical

La MC intervient dans les frais de transport urgent (en ambulance ou hélicoptère agréé par la MC) et non-urgent (en cas d'hospitalisation, de consultation ou d'examen en milieu universitaire, de traitement spécifique en milieu hospitalier nécessitant de nombreux déplacements, de déplacement vers un centre de rééducation fonctionnelle ou encore pour la réalisation d'un examen par Pet-scan agréé). De plus, les bénévoles du service transport d'Altéo peuvent vous rendre service en vous véhiculant pour aller chez le médecin, rendre visite à un malade... Ces personnes sont encadrées par la MC pour vous offrir un service de qualité à prix modique. L'ASBL Forum de la mobilité, quant à elle, offre une solution de transport pour les personnes à mobilité réduite.

### Bon à savoir

Il existe une convention de transport non urgent signée entre la MC et

cinq ambulanciers de la province de Luxembourg.

En faisant appel à l'un de ces ambulanciers, vous bénéficiez de tarifs fixes, ainsi que d'une intervention de la MC allant de 60 à 70% sur ces tarifs ! En plus, en étant en ordre de cotisations, l'intervention de la MC est déduite directement de votre facture. Vous ne devez donc payer que la part restant à votre charge.

### Les ambulanciers conventionnés :

Ambulance Transports Services (Latour) : 063/42.49.06  
Appel Ambulance (Aubange) : 063/22.44.34  
Burg Ambulance (Athus) : 0800/24.222  
New Ambu Semois (Lacuisine) : 061/31.23.12  
Paramédical Team (Marche) : 084/22.26.20

### Séjours de convalescence

Les membres MC bénéficient de tarifs avantageux dans nos centres de convalescence (Nieuport, Spa et Zandhoven). L'accord pour un séjour dépend de l'avis du médecin-conseil de la MC.

## Assurance complémentaire

### Cotisations 2014

Pour cette année, votre cotisation s'élèvera à 11,30 euros par mois et par titulaire. Que vous soyez isolé, famille monoparentale, titulaire en couple avec un autre titulaire... la cotisation est la même pour tout le monde. Pour votre facilité, vous pouvez choisir le mode de paiement de votre cotisation :

- par domiciliation ou par virement ;
- à un rythme trimestriel (33,90 euros), semestriel (67,80 euros) ou annuel (135,60 euros).

**Vous avez des enfants ? Bonne nouvelle : grâce à votre cotisation, vos enfants ou autres personnes à charge sont couverts gratuitement !**

## Bébé arrive

### Des projets de bébé ?

La MC vous accompagne : 250 euros par cycle de fécondation in vitro, assurances Hospi solidaire et facultatives en cas d'accouchement à l'hôpital ou 150 euros pour un accouchement dans une maison de naissance ou à domicile.

### Naissance et adoption

Pour votre premier enfant inscrit à la MC, vous recevez 300 euros, et 150 euros à partir du deuxième. En plus, vos enfants sont couverts par l'Hospi Solidaire sans supplément, dès leur naissance et sans franchise jusque 18 ans. En cas d'adoption, cet avantage est également valable quel que soit l'âge de l'enfant.



### Coffret naissance

Bébé est né ? Votre conseiller mutualiste vous remettra un coffret d'une valeur de 60 euros : attache-tétine, toise, bon pour une consultation gratuite auprès de nos diététiciennes, bon pour une paire de lunettes solaires pour bébé et chèque cadeau chez Qualias.

## Vacances et loisirs

### Sport

La MC rembourse 35 euros par an à ses membres qui font du sport régulièrement (dans un club, une association ou une infrastructure sportive), et ce sans limite d'âge. Cet avantage est valable pour les clubs établis en Belgique et dans certains départements français (08, 54 et 55) ainsi qu'au Grand-Duché de Luxembourg.

### Camps, stages et plaines de vacances

Vous recevez jusqu'à 25 euros par an et par enfant de 3 à 18 ans pour des activités pendant les vacances scolaires (2,50 euros par jour, minimum 4 jours, activité agréée par l'ONE, l'Adeps ou les pouvoirs publics). Cet avantage est valable si l'organisateur est établi en Belgique ou dans

certains départements français (08, 54 et 55) ainsi qu'au Grand-Duché de Luxembourg.

### Classes vertes, de mer ou de neige

Votre enfant part en voyage avec l'école ? A partir d'une nuitée, vous bénéficiez de 15 euros par an et par enfant inscrit dans une école maternelle ou primaire.

### Des vacances pour tous !

Pour les enfants, les jeunes, les familles, les plus âgés, les personnes malades ou handicapées... nous avons des séjours à proposer ! Un soin tout particulier est apporté à l'encadrement. En tant que membre MC, vous bénéficiez de tarifs préférentiels.

### Assurance et assistance à l'étranger

L'assurance World Assistance prend en charge les frais de soins de santé durant vos séjours de vacances (hors sports à risques) et vous assiste en cas de problème. Sur simple appel, une équipe de professionnels vous accompagne dans vos démarches et organise votre rapatriement si celui-ci est médicalement nécessaire. Renseignez-vous avant votre départ pour connaître les conditions d'intervention et les documents à emporter. L'assurance World Assistance couvre également pendant un an les étudiants (de 17 à 25 ans) qui participent à un programme d'échange ou à une formation scolaire dans un des pays de l'Espace économique européen ou en Suisse, à condition d'avoir prévenu la MC (document à fournir) avant le départ.

## Des professionnels à votre service

### De nombreux services sont là pour vous informer et vous défendre :

Conseillers mutualistes (également sur rendez-vous) - Service social - Défense des membres - Service pensions - Service aux frontaliers - Infor Santé - Service d'accompagnement Sésame - Énéo, mouvement social des aînés - Altéo, mouvement social de personnes malades, valides et handicapées - Jeunesse & Santé.

### La MC vous propose aussi différents modes d'accès à une information de qualité :

Le journal *En Marche*, la lettre d'information par e-mail, le centre d'appel 0800 10 9 8 7 (appel gratuit), et le site internet [www.mc.be](http://www.mc.be), qui, en plus de nombreuses infos, vous donne entre autre un accès sécurisé à votre dossier personnel. Vous pouvez également télécharger gratuitement "Ma MC" sur votre smartphone ou tablette pour trouver rapidement les coordonnées d'un médecin, d'une agence MC, etc.



### Pour avoir plus d'infos ou pour connaître les conditions détaillées de chaque avantage

Contactez votre conseiller mutualiste, appelez le 0800 10 9 8 7, ou surfez sur [www.mc.be](http://www.mc.be).

Avantages valables à partir du 01-01-2014 pour tous les membres MC en ordre de cotisations. Sous réserve de l'accord de l'OCM. Tous les avantages présentés sont soumis aux statuts et règlements de la MC Province de Luxembourg.

## Bien-être à domicile

### Soins infirmiers

Vous bénéficiez d'un remboursement de 100% de vos tickets modérateurs sur les prestations des infirmières d'Aide & soins à domicile (ASD) en Province de Luxembourg.

### Gardes malades

Pour les prestations des gardes malades d'ASD, vous bénéficiez d'un remboursement de 0,25 euro par heure prestée en journée, et de 7 euros sur le forfait de nuit.

### Aides ménagères à caractère social

Pour les prestations des aides ménagères d'ASD, vous bénéficiez d'un remboursement de 0,25 euro par heure prestée.

### Aides familiales

La MC vous rembourse 0,25 euro par heure pour les heures prestées par une aide familiale (maximum 8 heures par jour).

### Qualias : location et vente de matériel santé

Béquilles, lit électrique, voiturette, tire-lait, pèse-bébé, coussin d'allaitement, montre cardio, podomètre, tensiomètre, pilulier... A Arlon, Libramont et Marche, les magasins Qualias ont tant à vous offrir ! Vous bénéficiez d'une réduction de 50% à la location et de 10% sur vos achats (hors articles bénéficiant d'un remboursement Inami). Sur rendez-vous : conseils de prestataires reconnus (bandagiste et orthopédiste).

### Adaptation du domicile - Ergothérapie

La MC, en collaboration avec Solival, vous propose gratuitement les services de deux ergothérapeutes. Celles-ci peuvent vous aider dans l'aménagement de votre domicile et vous conseiller dans le choix d'aides techniques appropriées.

### Téléassistance

La MC intervient à raison de 6 euros par mois sur la location d'un appa-



reil placé par Vitatel ou Samaritel. En plus, Vitatel prévoit des tarifs préférentiels pour les membres MC.

### Accueil de jour

Les centres d'accueil de jour "L'Eglantine" sont destinés à un public de personnes âgées, seules ou malades, qui souhaitent partager des moments de convivialité ou participer à des activités diverses. Ils sont situés à Bastogne, Bertrix et Duffert (Messancy).

## Mutualité chrétienne de la Province de Luxembourg

(Également Liernux, Trois-Ponts, St-Vith)

7-9, rue de la Moselle à 6700 Arlon  
Éditeur responsable : Joëlle Lehaut  
Fax : 063 211 999 • E-mail : [arlon@mc.be](mailto:arlon@mc.be)

**Tél. 063 211 711**

Une erreur dans votre adresse postale ?  
Signalez-le via [www.mc.be/journal](http://www.mc.be/journal) ou auprès du 0800 10 9 8 7